GAUDEO

John Carter Brown
Library
Brown University

MEMOIRE

Relatif

A L'ADMINISTRATION

De la partie Françoise

DE St. DOMINGUE.

Publié par CHARLES ETIENNE PIERRE WANTE, cy devant Ordonnateur civil de la dite Colonie.

B A L T I M O R E:

Imprime par SAMUEL and JOHN ADAMS, Imprimeurs de livres, memoires, libraires, &c. au Coin des Rues de Gay et Seconde. 1793.

RPJCB

M E M O I R E

Relatif

A L'ADMINISTRATION,

De la partie Françoise

DE St. DOMINGUE.

TOUT homme public doit compte du Dépot de confiance qui lui à été fait; plus le poste où il á été placé est, éminent, plus ses fonctions ont été importantes, plus aussi cette obligation devient sérieuse, plus enfin il intèresse son honneur de ne laisser aucune prise à la malveillance ou á la calomnie, c'est pour satisfaire á ce devoir rigoureux que je me détermine à présenter L'Exposé de ma conduite dans la Révolution de St. Domingue.

Je n'ai rien à apprendre aux colons relativement aux circonstances qui m'ont conduit par gradation à la place D'Ordonnateur et de Directeur Général, et depuis á celle D'Ordonnateur civil; il n'en est aucun qui se dépouillant de prévention, ne convienne que je n'ai dû mon élévation successive, qu'à un travail infatiguable, une activité sans borne, un zèle soutenu, et à des preuves non equivoques de fermeté et de courage, soit pour resister à l'oppression, soit pour deffendre les vrais et uniques interêts de St. Domingue.

Au mois de Septembre de L'année derniere, une longue Continuité d'application, l'approche de dangers qui me menaçoient individuellement, la Certitude d'une Révolution qui devoit être prochaine et devoit changer la forme du Gouvernement de la Colonie me determinerent à demander un congé pour les Etats Unis à fin de m'y reposer, y rétablir ma Santé et y rejoindre ma famille dont les interêts d'ailleurs exigeoient ma présence. J'étois à lors chargé en chef du Bureau d'administration Générale j'obtins donc ce Congé non sans avoir receuilli sur mon éloignement les témoignages de regrêts les plus obligeans et les plus flateurs, de la part de toutes les autorités Constituées.

Les Commissaires Civils, le Gouverneur Général et L'Ordonnateur se réunirent alors pour mettre mon Voyage à profit en faveur de la Colonie, ils me chargerent de m'occuper pendant mon Séjour ici de son approvisiônement et d'assurer par mes négociations avec le Ministre de France le payement des traites fournies par L'administration de St. Domingue sur le consul général de la Nation française.

Je partis donc du Cap le 8. 8. bre 1792 et j'arrivai ici le 28. du même mois, je m'y occupai immédiatement du double objet de ma mission, divers Voyages que je fis à Philadelphie me mirent à même de ne rien laisser à désirer aux administrateurs qui m'avoyent accordé leur confiance.

Après avoir passé quelques mois dans ce pays loin du tumulte et des dangers des affaires publiques, dans une position bien propre à me faire sentir l'avantage et le désir d'en rester éloigné, je fus rapellé à St. Domingue par la nécessité d'y regler des interêts particuliers, je me déterminai d'autant plus volontiers à y retourner, que je nourissois le projet de réaliser une partie de mon avoir pour acheter une propriété dans ce pays et y venir jouir dans une heureuse médiocrité du bonheur qu'assure à tout individu un Gouvernement exempt pour bien des années de Révolution et fondé sur les bases les plus propres à en assurer la paix et la prospérité. ^

Je repartis en conséquence pour le Cap le 28 Février et j'y arrivai le 19 Mars 1793.

Au moment où j'y débarquai, j'en trouvai le commissaire civil et L'ordonnateur Général absens, le prémier étoit à St. Marc, le second étoit malade au Dondon; je m'empressai à leur rendre compte par écrit des divers Objets

^ ne doit pas quitter son poste

^ dès lors il songeoit à se faire Americain

Objets de ma miſſion au continent, et j'en reçus des aſſurances de Satisfaction je jettai alors un coup d'oeuil d'apperçu ſur la ſituation de l'adminiſtration, aprés avoir reconnu que le ſervice étoit devenu plus difficile que j'amais, je ne balançai pas à donner la démiſſion de mon employ de chef du Bureau d'adminiſtration générale pour ne m'occuper que de mes interêts particuliers je confirmai mon Epouſe dans l'aſſurance que j'irois inceſſament la rejoindre, je prenois même des meſures pour éxécuter immédiatement ce projet, l'orsqu'un événement au quel il étoit impoſſible de s'attendre me força à changer de diſpoſitions.

Mr. Poujet Ordonnateur et Directeur Général, déja épuiſé par les fatigues de pluſieurs campagnes, par les inquiétudes; et le travail aux quels ſes fonctions donnoient lieu, n'écoutant ſans doute que ſon zèle, se détermina à ſuivre les commiſſiaires civils dans leur expedition contre le Port au Prince; cet adminiſtrateur dont le talent et les connoiſſances ne furent bien connus que de cenx qui purent le voir de près et le juger, ſuccomba dans ce voyage à la maladie qui le minoit depuis longtems. Sa mort laiſſa vacante la premiere place de l'adminiſtration, les commiſſaires civils m'adreſſerent au Cap. L'ordre de me rendre ſans délai au Port au Prince pour leur donner les informations dont ils avoient beſoin.

Le public et mes amis virent dans cet ordre. (*A*) ce que je ne vis pas moi même, ils le regarderent comme l'avant coureur de ma Nomination à la place de Directeur et D'ordonnateur Général, J'avoue que les témoignages d'interêt et de ſatisfaction que je reçus de toute part ſur cette ſimple préſomption furent pour moi la récompense la plus douce de la conduite irréprochable que j'ai toujours tenu dans l'exercice des fonctions qui me conduiſoient à celles que la mort de Mr. Poujet laiſſoit vacantes.

A mon arrivée au Port au Prince les commiſſaires civils me confirmerent en effet l'intention où ils étoient d'après la démiſſion de Mr. Proiſy de me charger de l'adminiſtration en chef. Calculant alors mes moyens moins que mon zèle, ſinceremenr attaché à la proſpérité de St. Domingue, certain qu'avec des intentions pures il étoit poſſible, ſinon d'operer le bien au moins d'empêcher le mal, j'acceptai ou pour mieux dire j'obéis à l'ordre qui me fut donné, je pris donc le ſervice le 1er. Mai, mais mon acceptation ne fut pas irreflechie, J'ecrivis aux commiſſaires civils une lettre que je rendis publique, J'annonçai que je ne voulois pas être un inſtrument paſſif, et que je quitterois les fonctions dons ils me chargeoient, au moment où je ne pourrois plus y faire le Bien (*B*)

On ſe perſuadra facilement qu'après avoir été pluſieurs années chargé d'une partie eſſentielle de l'adminiſtration de St. Domingue, je pouvois auſſi bien que qui que ce ſoit en juger les reſſources, les moyens et même les eſperances; auſſi le dirai-je avec vérité; entouré comme je le fus de la confiance publique, inveſti de la maniere la moins équivoque de celle des commiſſaires civils, tout me fut facile en adminiſtration, et je conçus l'eſpoir le plus ſolide d'y rétablir l'ordre, j'oſerois même dire l'abondance, si une déſorganiſation complete ne venoit pas prendre place au milieu des efforts que je faiſois de bonne foy pour l'écarter.

J'etois depuis 12 jours en fonctions et déja j'avois écrit au Miniſtre de la marine la lettre dont copie eſt jointe aux pieces juſtificatives(*C*)lorsque J'appris l'arrivée au Cap du Gouverneur Galbaud et d'un ordonnatenr civil nommé par le conſeil éxécutif de la République, pour remplacer Mr. Poujet dont on ignoroit la mort au moment de la nomination de Mr. Maſſe. Auſſitot que je fus informé de l'arrivée de ce dernier, je m'empreſſai de faire obſerver aux commiſſaires civils que cette nomination me laiſſoit ſans fonctions et qu'il étoit important de pourvoir à Celles d'ordonnateur particulier de la province de l'oueſt, ma lettre exprime mon déſir et mon Voeu d'une maniere non équivoque(*D*)leur réponse fera Connoître, l'opinion qu'ils avoient pris de mon Zèle. (*E*)

Charmé de trouver l'occaſion de prouver que ni l'ambition ni l'interêt ne m'avoient porté à accepter la premiere place de l'adminiſtration, je ne balançai point à me charger d'une place ſecondaire dans la quelle j'étois

d'autant

(*A*) voyés les pieces juſtificatives, la lettre No. 1er.
(*B*)voyés la piece No. 2. elle á été publiée dans les gazettes qui s'imprimoient au Port au Prince.
(*C*) voyés la piece No. 3.
(*D*) voyés la piece No. 4.
(*E*) voyés la piece No. 5.

^ la 1ere place etait vacante, il en sollicita une secondaire —

d'autant plus certain d'être utile que mon attention feroit moins divifée et mon travail moins étendu: J'ignore si j'ai atteint le but que je me fuis proposé, mais fi j'en crois les remerciments que j'ai reçû de toute part à l'occafion du compte que j'ai rendu des trois premiers mois de mon adminiftration, je dois me flatter qu'au-moins toute la Province a été convaincue de mon dévouement et de mon amour pour le bien. (*A*)

Entre tems du 1er. Mai au 1er. août epoque à la quelle je remis le fervice de la Province de l'oueft entre les mains de Mr. Dezerft, il fe paffa au Cap des événements que tout le monde connoit, dont le pretexte et l'objet reftent encore ignorés, mais dont les effets ne peuvent être comparés à rien de ce dont les Révolutions paffées nous tranfmettent les détails, je n'entreprendrai point de les décrire, ils appartiennent au burin de l'hiftoire, il me fuffit d'affurer, qu'après avoir pris fur les lieux connoiffance des defaftres qui en ont été les fuites il eft impoffible de s'y arrêter fans friffonner d'horreur; on ne peut même s'en faire une idée exacte en fe repréfentant une ville compofée de 12 à 1300 maifons, dont plusieurs parties étoient très agréablement baties, meublées avec opulence et dont les quartiers commerçans etoient très richement garnis, devenir dans l'efpace de 4 jours la proye du pillage et des flâmes, et n'offrir que des reftes épars échapés par l'effet d'un hafard ou d'une prédilection inconcevable, on n'aura dis-je qu'une foible idée des crimes et des attrocités dont la ville du Cap à offert le tableau dans les journées des 20 au 24 Juin, en fe repréfentant près de 8 mille individus, de tous âges, de tous fexes et de toutes couleurs tombant fous le fer affaffin de la trahifon, de la Vengeance, du défefpoir, de l'avidité et de l'amour du butin.

Ce fut avant ces évenements défaftreux que les commiffaires civils m'appellerent de nouveau au Cap en m'offrant l'adjonction en chef à l'ordonnateur de la Colonie(*B*)je repondis à leur lettre du 16 Juin, en les affurant que j'etois trop enchanté de me trouver hors d'evidence pour defirer d'y rentrer, je les priai de me laiffer au Port au Prince où je pouvois fervir utilement; ils infifterent par leur lettre du 13 Juillet, (*C*) alors j'acceptai, on verra par ma lettre du 20 du même mois ce que je leur mandai à cet egard et l'on pourra juger par quel fentiment j'etois mû en confentant à me charger une feconde fois du fervice en chef (*D*)

Du 13 Juillet au moment de mon départ, il fe paffa encore un mois avant que je ne quittaffe le Port au Prince, cette circonftance prouvera combien peu j'etois empreffé de me rendre au Cap; c'eft en effet ce qui donna lieu au Commiffaire civil Sonthonax de m'ecrire les lettres qu'il m'adreffa les 28 Juillet et 8 août(*E*)et ce qui determina le commiffaire Polverel à me donner à fon arrivée au Port au Prince l'ordre de partir.

J'en partis donc le 14 aprés y avoir rendu un compte public de mon adminiftration, et je le dirai avec le fentiment de la plus vive fenfibilité, J'en emportai les regrêts de tous les citoyens eftimables, j'en donnerai pour preuve la lettre que m'adreffa la municipalité de cette ville fous la date du 10 août (*F*)

Rendu au Cap le 19 mon premier foin fut de connoître toute l'etendue des malheurs de cette ville, leur influence fur les autres departements de la Province, et fur les moyens d'adminiftration; fans m'etonner de trouver le mal beaucoup plus grand que l'imagination la plus hardie ne pouvoit fe le reprefenter je vis qu'il n'etoit pas fans remede, je vis que la tranquillité et l'ordre pouvoient y ramener la confiance et la fureté, et qu'avec elles feroient revenus le commerce et l'abondance: cette tâche difficile, il eft vrai, ne me paroiffoit

(*A*) Voyez la piece No. 6.
(*B*) Voyez les pieces No. 7 et 8.
(*C*) Voyez la piece No. 8.
(*D*) Voyez la piece No. 9.
(*E*) Voyez les pieces No. 10. et 11.
(*F*) Voyez la piece. No. 6.

roiſſoit pas impoſſible à remplir, je la croyois même d'autant plus aisée que le commiſſaire civil Sonthonax me montroit l'intention la plus pure et la plus ſolide de réparer les maux de St. Domingue, et que j'avois pleine liberté de lui indiquer les moyens que je croyois propres à atteindre à ce but.

Je pris donc le ſervice le 24 août je conſtatai à cette epoque l'etat du Magaſin général et celui de la caiſſe publique.

Les reſultats qu'ils me preſenterent auroient eté propres à m'inquieter, mais je voyois des reſſources ; je voyois beaucoup de revenus à faire ſur les habitations réunies au domaine. ſur beaucoup d'habitations ſéqueſtrées faute de certificats de réſidence, on m'aſſurait que les fouilles, confiées au Sr. Artau, offroient des moyens certains de payements et d'echange, je voyois que le produit du quart ſubventionel, qui avoit eté negligé depuis les deſaſtres du mois de juin, ne demandoit qu'à être ſoigné et bien ordonné pour pouvoir fournir à l'adminiſtration les fonds néceſſaires pour aſſurer l'execution de ſes engagements, (*A*) certain de ces baſes, je jettai mon plan pour ramener l'ordre dans toutes les parties du ſervice : je me diſpenſerai d'entrer ici dans le détail des meſures que j'adoptai à cet égard ; je comptois ſur leur ſuccès déja même j'avois traité en grand pour des objets d'approviſionnement du magaſin Genéral, lorsque je fus arrêté par la communication que me donna le commiſſaire Sonthonax, de ſa proclamation emanée le 29. Relativement à la declaration de Liberté generale.

Dire ici que je combattis ce projêt, les uns le croiront, les autres en douteront, mais proprietaire moi même d'une aſſés belle caféterie dans la partie du ſud, ayant dans la province de l'oueſt plus de 15 negres à ferme, en ayant au Cap pluſieurs avec moi, les hommes qui ne me jugeront que d'après eux, les hommes les moins diſpoſés à croire à la vertu d'un fonctionaire public penſeront aumoins que mon interêt ſuffiſoit pour me faire combattre un pareil projet, quoiqu'il en ſoit, pour n'être pas ſuſpect, même au commiſſaire, ce ne fut pas comme proprietaire ce fut comme adminiſtrateur que je me livrai avec lui à la diſcution de ſa proclamation ; j'epuiſai avec la modération qu'il falloit conſerver dans un objet d'un ſi grand interêt, tous les arguments réſultans :

1°. Du défaut d'autoriſation legale et officiele.
2°. Du défaut d'indemnité en faveur des propriétaires.
3°. De L'abſence d'une force publique capable de contenir les nouveaux citoyens.
4°. De L'anéantiſſement de tous les moyens adminiſtratifs par la ceſſation abſolue de travail, que je prévoyois dans tous les atteliers attachés aux cultures.
5°. Enfin de l'obligation où ſe trouveroit l'adminiſtration de payer tous les bras qu'elle étoit forcée d'employer par tout, obligation qui depuis le 21 Juin formoit une charge très lourde et à la quelle je ne pourrois bientot plus ſuffire.

Tout fut inutile, la Réſolution du commiſſaire Sonthonax étoit priſe, ſans moyens de repondre aux arguments preſſans que je lui faiſois, ſans ceſſe entouré de gens aveuglés par la Philantropie ou par le deſir d'une ſubverſion Genérale, obſedé de novateurs enthouſiaſtes qui trouvoient des occaſions de fortune même dans le nouvel ordre de choſes, convaincu autant qu'il m'a paru, qu'il rendoit aux depens de la juſtice un grand ſervice á l'humanité perſuadé qu'il ne pouvoit utilement et éfficacement ſervir la faction de la quelle il tenoit ſes pouvoirs et ſes inſtructions qu'en adoptant cette meſure extrême, au mepris de ſes ſerments et des aſſurances qu'il avoit donné à la colonie entiere, ainſi que ſes collegues lors de leur reception au Cap, et

---

(*A*) On pourra s'en convaincre quand on ſaura que pendant cinq ſemaines qu'à duré mon adminiſtration au Cap j'ai tiré près de 200 milliers de café, de la ſeule paroiſſe du Borgne.

A notandum

et plusieurs fois depuis. Il envoya sa proclamation chez l'imprimeur, peu de jours apres elle fut publiée et le bonnet de la liberté fut promené avec pompe ; mais à la grande surprise du commissaire même, cette promenade ne fut point marquée par des temoignages d'un enthousiasme universel et tel qu'il l'auroit eté, si la conviction sur la legalité de cette disposition avoit passé dans le cœur desindividus appelés à la qualité de citoyen. Je ne pu donc obtenir dis-je du commissaire Sonthonax que sa Proclamation fut retirée ni même suspendue, car il vouloit gagner en vitesse son collegue Polverel qui à la même epoque appliquoit à la province de L'Ouest des dispositions aussi destructives et plus meurtrieres : la seule chose que j'obtins et qui fut inserée dans le preambule de cette proclamation, fut la phrase qui mettoit presque sous la sauve garde des nouveaux pretendus libres, la petite portion de blancs que la force, le hazard, le besoin ou la misere retenoit encore dans la province du nord ; ce fut dans le dispositif l'article qui n'admetoit les travailleurs au partage des produits des habitations, qu'après le prelevement des impositions, car le commissaire civil, fidele au sistême d'aneantissement de toute proprieté, dont il ne fit plus alors de mistere, vouloit même que les cultivateurs partageassent les produits des habitations en exemption des impositions, qu'il consideroit comme devant être comprises dans les frais de faisance valoir.

Je suis assés puni d'être forcé d'entrer dans ces details, mais il m'importe de faire connoître quel fut l'effet de l'influence qu'on pourroit me supposer et que je croyois moi même avoir auprès du commissaire civil sur un objet d'une aussi grande importance.

Me voici parvenu à l'epoque où le simple usage du sens-commun pouvoit me faire sentir qu'il etoit impossible de faire désormais le bien dans les fonctions dont J'etois chargé ; puisque dans l'opinion des gens sensés il etoit facile de voir que la Proclamation du 29 août devoit produire une subversion entiere et une desorganisation complette ; dans cette hipothêse il falloit sans rien compromettre me tirer du pas glissant et dangereux dans le quel je me trouvois engagé, il falloit sortir de place, si non avec honneur, du moins avec sureté, voici donc ce que Je fis pour arriver à ce but.

Je laissai passer les premiers jours de 7bre. ils furent tous marqués par l'accomplissement de mes prophêties ils furent signalés par les incendies de toutes les cannes des habitations du quartier morin et de limonade qui étoient bonnes à rouler, je forçai le commissaire sonthonax à arrêter ses regards sur la plaine en feu, en lui faisant considerer l'effet funeste de sa Proclamation, il avoit peine à en croire ses yeux, il cherchoit encore à se faire illusion, mais enfin malgré les flagorneurs de toutes les couleurs qui vouloient, contre l'évidence, le tranquilliser sur les intentions des attelliers et sur leurs dispositions au travail, je fus contraint de dechirer le voile qui l'empêchoit de voir le precipice où il se plongeoit avec tous ceux qu'il forçoit à partager son sort, je lui écrivis les 11. et 13. 7bre. les lettres dont les copies sont jointes aux pieces justificatives (*A*) je renvoi le lecteur à en prendre connoissance et je lui laisse à juger si dans la position où je me trouvois, il etoit possible d'être plus franc et moins adulateur ; chaque fois que je parlois au commissaire civil de la nullité des moyens d'administration, il me repondoit écrivez au ministre Genet, demandés lui des secours en subsistances ; inutilement j'observois que les secours en supposant, contre mon attente, et contre ses propres esperances qu'ils arrivassent, arriveroient trop tard, inutilement je lui repettois qu'il etoit dangereux de les attendre au Cap. Inutilement lui disois-je tous les jours, qu'il etoit tems d'abandonner cette ville presqu'entierement au pouvoir des Citoyens de sa création ; je ne pus convenir d'autre chose que du depart de la frégate la fine et de la corvette les Citoyens de marseille dont j'avois arrêté l'affretement ; ces deux batiments devoient emporter, et ils embarquerent en effet 600 malades qui furent ainsi soustraits au Poignard Homicide des négres qui en eussent fait des victimes de leur haine et de leur rage contre la race blanche ; ce point obtenu je devins plus pressant et je presentai un plan d'operation à la

(*A*) voyez les pieces sous les No. 12 et 13.

^ elle s'est perdue près le Cap hatteras : personne ne s'est sauvé.

à la faveur du quel je faisois embarquer le même jour à la même heure toutes les troupes, tous les fonctionnaires publics, en un mot tous ceux qu'un mauvais sort avoit retenu jusqu'alors au Cap. Mes lettres des 20 & 21 7bre. (*A*) prouveront ma sollicitude et les soins que je me donnois ; ces lettres resterent sans réponse et comme d'aprés des autorisations verbales j'avois pris toutes les mesures pour l'arrêtement et l'armement de divers batimens, je sentis que le commissaire Sonthonax reservoit à la faveur de ma responsabilité, le moyen de me perdre suivant que l'evenement justifieroit ou non la sagesse des dispositions que je faisois, des lors je vis que je n'avois plus rien à menager et qu'il falloit operer ma retraite sans delai ; un incident faillit l'a rendre impossible, deja même je paroissois plus que suspect. Le commissaire me faisoit part un jour d'un plan qu'il appelloit de précaution contre les habitants du Borgne qu'il soupçonnoit d'intelligence avec ceux du môle, je ne fus point assés maître de mon premier mouvement, les cheveux m'en dresserent à la tête, il remarqua l'impression qu'il produisoit sur moi, et j'eus occasion d'observer qu'il en prit de l'ombrage ; il termina sa conversation par me demander si j'avois écrit au ministre Genet, il ajouta que si je ne l'avois pas fait il m'invitoit d'autant plus fortement à le faire qu'il avoit pour le 25. une occasion sure pour lui ecrire et lui faire parvenir ma lettre ; il m'observa encore, que quelque fut d'ailleurs mon opinion je ne pouvois me dispenser de lui demander des secours dont je lui exprimois le besoin en des termes si pressans, nous etions alors au 23 je lui promis de lui envoyer ma lettre le lendemain, c'est en effet ce que je fis. Je ne chercherai point à me justifier des expressions de cette lettre je proteste que je n'en ai pas la minute, je doute beaucoup qu'elles soyent telles que la traduction en anglais les présente, mais le fussent elles, aucun homme raisonnable ne me jugera sur cette piece ni sur aucune autre du même genre, mais il paroit d'autant plus certain que l'intention du commissaire civil etoit d'en faire faire usage par le ministre Genet, que ce dernier semble avoir pris à tache d'extraire d'une lettre de huit pages tout ce qui pouvoit être désagreable aux habitants de St. Domingue, tandis que pour faire juger des principes, des circonstances et de l'esprit dans lequel elle étoit écrite il ne falloit point en isoler les expressions, mais bien en présenter l'ensemble ainsi que je viens de le prier de le faire ; mais pour terminer à l'egard de cette lettre, je dirai que je ne devois ni ne pouvois me dispenser de demander des secours en faveur des blancs que le sort enchaînoit dans la province du Nord qui ignoroient quand et comment ils pourroient en sortir, d'ailleurs cette lettre traitoit aussi d'autres objéts très importans sur les quels je ne pouvois attendre l'assentiment du ministre Genet en lui annonçant que tout étoit desesperé, en un mot j'etois d'autant moins libre dans le choix de mes expressions que cette Epitre devoit passer sous les yeux du commissaire civil, et il seroit aussi absurde de m'en rendre responsable, que de me reprocher d'avoir, comme ordonnateur civil, fait passer aux paroisses du Nord les billets imprimés pour la liberté prononcée par la proclamation du 29 août.

Le lecteur pardonnera sans doute la longueur de cette épisode à la necessité d'une explication que j'aurois sans doute negligée, si quelques amis ne m'avoient averti de la sensation facheuse pour ma reputation, qu'avoit produit la publication que le ministre Genet en avoit fait dans les gazettes. Je croyois avant ce moment avoir assés bien merité de mes concitoyens pour n'avoir pas besoin de justification sur une pareille piece.

Je reprends donc ma narration et je dis que m'étant apperçu que le commissaire civil ne cherchoit que l'occasion de me compromettre sans entrer en opposition avec les témoignagés d'estime qu'il n'avoit cessé de me donner, je pris la resolution de quitter brusquement le service ; en consequence je pressai l'expédition de la sine et des citoyens de marseille, et j'obtins la levée de l'embargo qui avoit eté mis sur tous les batiments, à fin que les americains profitassent

(*A*) Voyez les pieces sous les no. 14 et 15.

^ voila un plan horrible a mon avis.

^^ il jouoit tous les partis . . . aussi est il peu estimé de tous . il imprimoit cette episode a Baltimore pour regagner les blancs, alors qu'il voyoit que la France renchaînoit les esclaves ——

* resolution très coupable.

profitassent du convoi de cette fregate pour échapper aux corsaires, en effet tout fut arrêté pour les premiers jours d'8bre, mais entre tems du 25 7bre. au jour du départ de ce petit convoi, il arriva des evenemens qui pouvoient tout faire changer, la prise de possession du môle par le commodore Anglais faillit faire avorter tout mon plan, heureusement il avoit été déja constaté que la fregate la fine etoit tout au plus bonne à faire un batiment de transport et qu'il étoit impossible de l'employer comme batiment de guerre, dans l'expédition projettée contre cette place ; ce fut cette circonstance seule qui empêcha que le commissaire civil n'ait changé les dispositions déja prises.

Tout le monde fait ce qui se passa au Cap à l'occasion de la proclamation du commodore Anglais, tout le monde connoit la parodie perfide qu'en a fait le commissaire Sonthonax, dans une assemblée générale de la commune, à la quelle je fus invité et où j'eludai asses heureusement de me trouver. Mais ce que tout le mon de ne sçait pas, c'est le plan atroce d'attaque et de defense dont le commissaire Sonthonax ne m'indiqua qu'une partie et qu'il se trouvera j'espère dans l'impossibilité d'executer.

Ce fut essentiellement aprés cette séance dont on me rendit compte, que je vis qu'il ne restoit d'aucun côté sureté pour l'homme estimable, et pour celui qui ne vouloit pas se rendre le vil agent du commissaire, ou l'instrument de ses vengeances, ou même en devenir l'objêt, en conséquence je pris la résolution définitive de partir sans délai et sans autorisation, considerant d'ailleurs ma demission comme sufisament donnée par mes lettres.

L'occasion d'éxécuter mon projet s'offroit naturellement, un de mes amis des l'Enfance (Mr. Bizoüard) avoit enfin, aprés de longues solicitations, obtenû un congé ; il s'empressa de rendre compte de sa caisse et de remettre les fonds à son successeur ainsi que ses papiers, et se disposoit à partir sur le navire l'ardent appartenant à la maison coopman, dont le départ étoit enfin indiqué pour le 4 8bre. J'annonçai alors, mais quelques jours avant, que j'irois faire mes adieux à cet ami le jour qu'il mettroit à la voile, j'engageai même, pour être moins soupçonné quelques personnes avec les quelles il étoit lié, à m'accompagner, et des ce moment je resolus de rester à bord de ce batiment, mais de n'annoncer ma détermination que lorsqu'il seroit hors de la portée du canon du fort Picolet.

J'éxécutai ce projet avec un bonheur incroyable, parceque l'armateur et le capitaine consentirent à me donner passage quoique rien ne les eut preparé à me recevoir ; ce ne fut qu'au moment où il fut question de redescendre à terre, dans la chaloupe du pilote que j'annonçai à Mr. Rainville contrôleur de la marine, le seul qui vint avec moi, à bord de l'ardent faire ses adieux à notre ami commun, ce ne fut dis-je que dans ce moment que je lui annonçai l'intention où j'étois de continuer le voyage, je le priai en consequence d'annoncer au commissaire Sonthonax les motifs de mon départ, et de prendre soin de mon argenterie mes Effets et papiers que je laissai aprés moi. Je ne parlerai ni de l'étonnement ni de la douleur de cet ami en apprenant inopinément mes résolutions, je dirai avec verité que l'abandon que j'ai été forcé de faire de cet homme estimable et de plusieurs autres personnes attachées au service, qui m'avoient donné des preuves non equivoques d'affection, leur abandon dis-je au milieu des dangers, que je fuyois est le seul sentiment douloureux que j'eprouvai en quittant le Cap.

Des hommes que tout étonne, parcequ'ils ne savent rien conduire avec secret et modération, parroissent surpris que j'aye effectué ma retraire sans oppositions et pour expliquer ce qu'ils ne conçoivent pas, ils trouvent plus comode de débiter que je suis ici le precurseur ou l'espion du commissaire Sonthonax. Je ne prendrai pas même la peine de me défendre d'une pareille absurdité, mon nom, mes principes et ma religion, de tout tems bien prononcés auroient du me mettre à l'abri d'un pareil soupçon ; quoi qu'il en soit de la mauvaise foi ou de la malveillance de quelques individus, Je viens d'expliquer dans la plus exacte verité les motifs qui ont determiné l'abandon que j'ai fait du service, les circonstances qui m'y ont conduit, et enfin la maniere simple dont s'est effectué mon départ du Cap. Il me reste maintenant à dire deux mots de mon administration :

C A

cest un complable qui fuit

^ quest-ce que cela signifie ? wante est il fache que sonthonax ait parodié un appel a la trahison !

x quon ne setonne plus de ce que Wante presse l'expedition de la fine [illegible] voyez bas de la page precedente ; [illegible] de la page 7 et [illegible] page 8.

to be remarked

A mon arrivée au Cap j'y trouvai encore le citoyen Maſſe qui n'avoit pu juſques là obtenir ſon congé, il l'obtint après avoir rendu compte de l'emploi des fonds pendant la durée de ſon ſervice. Mr. Bourdon ſon intérimaire, des mains du quel je le pris, partit pour aller remplir, au Port-au-Prince, les fonctions d'ordonnateur de l'oueſt, peu de jours après ſon départ je fus informé que cet officier avoit eté arrêté par un corſaire, et conduit à la Jamaïque ; il s'etoit chargé de 450,000 de traites ſur la treſorerie nationale que j'envoyois pour le ſervice de ſon département, j'ai ignoré et j'ignore encore quel à eté le reſultat de cet envoi.

Les fonctions D'ordonnateur de l'oueſt reſterent donc entre les mains de Mr. Dezerſt dont les infirmités et l'age ont affoibli néceſſairement la bonne volonté et le zèle, la difficulté des communications et de la correſpondance entre le nord et l'oueſt m'empêcha d'en recevoir ſouvent des nouvelles, je ne reçûs dans l'eſpace de cinq ſemaines que deux lettres de cet ordonnateur, et pas une ſeule de la province du ſud, me voyant donc preſqu'entiérement borné au departement du nord, j'y tournai toute mon application ; je trouvai d'abord une infinité d'affaires arrierées, dont mes predeceſſeurs ſembloient avoir pris plaiſir à eloigner le Reglement ; je me fis un devoir d'y conſacrer tout mon tems, j'en terminai beaucoup d'anterieures au 20 Juin, j'ecartai ſans ménagement celles dont les reclamations n'etoient pas ſufiſament appuiées ; je fis delivrer a diverſes maiſons de commerce americaines en payement de fournitures faites ſous les precedentes adminiſtrations pour environ cent mille gourdes de délégations ſur la dette des etats unis envers la France ; il ma paru juſte de faire ſervir à rembourſer ceux qui avoient contribué à alimenter la colonie, une portion de la creance que la nation avoit conſacrée à cet uſage ; je profitai pour employer ce moyen de liquidation de l'ouverture que me fit le miniſtre Genet, en mandant au général et à moi en reponſe à une de nos lettres écrite en commun, qu'il avoit peu d'autres moyens d'aider la colonie, que le ſecours des délégations, il à eté conſtament dans mes principes de ne rendre perſonne victime de ſon dévouement, pour la choſe publique ou de ſa confiance dans les adminiſtrateurs ; j'ai cru d'ailleurs ne pouvoir donner aux américains une plus grande preuve de la gratitude des colons pour les ſecours qu'ils en ont obtenu qu'en aſſignant leur payement dans leur propre pays, ſur une dette qui devenoit tout naturellement leur gage puis qu'ils contribuoient à l'acquitter et puis qu'enfin St. Domingue n'avoit aucun autre moyen de ſe librérer. Pour la ſureté des creanciers j'ai fait Concourir à ces délegations le commiſſaire civil et j'ai donné à ces titres un caractère d'authenticité tel, qu'en ſuppoſant par impoſſible que le congrès ne voulut pas faire les fonds de ces délegations dans quelque ſituation que puiſſent ſe trouver les finances de la metropole, rien nepourroit empêcher les porteurs d'en reclamer le payement de la treſorerie nationale.

La ſeule maiſon Coopman et Cie. obtint pour 50 mille gourdes de délegations, et pendant ma courte adminiſtration j'ai fait regler le treſorier en éxercice pour plus de 1, 200, 000, d'ordonnances, dans les quelles il s'en trouva pour environ 800 000. expediées par *duplicata* parceque cette maiſon m'aſſura en avoir perdû les originaux dans l'incendie du Cap ; j'ai d'autant plus facilement pû en faire expedier les duplicata, que les Regiſtres qui conſtatoient les livraiſons de cette maiſon, ſe ſont trouvés au Magaſin Général.

Si l'etat de la colonie m'avoit permis de reſter chargé du ſervice, ſans doute j'aurois étendu à enviviron 200, mille gourdes les délegations dont il s'agit, car je ne me diſſimule pas que j'ai laiſſé en arriére pluſieurs réclamations faites par des maiſons Américaines, quoique dans le fond elles fuſſent très légitimes, mais parceque les pieces qui m'étoient preſentées n'etoient point en forme ; il ſera d'autant plus juſte que le congrès et le miniſtre de France viennent au ſecours des perſonnes qui ſe trouveront dans ce cas, que dans l'etat de ſubverſion dans lequel St. Domingue eſt aujonrd'hui plongé elles ſeront dans la double impoſſibilité d'être payées et même d'avoir des titres en forme.

Quant aux operátions que j'ai perſonnellement faites, quant aux engagements que j'ai pris, j'ai porté dans mon adminiſtration au Cap les principes qui m'avoient ſi bien réuſſi au Port au Prince j'ai fait

des

des achats conſiderables, à des Raguſois à un Livournois, à un Americain venant de Bordeaux, mais je n'ai traité qu'avec la certitude phiſique et les moyens à ma diſpoſition de ſolder les achats que je faiſois, j'en ai uſé de même à l'egard des Americains qui ont livré au magaſin Géneral, des ſalaiſons, du Rhum, des animaux en vie, et je ne crains pas qu'ici dans le pays de la liberté, où toute conſidération d'etat ceſſe, je ne crains pas qu'un armateur, un capitaine ait à me reprocher de l'avoir trompé. J'ai preferé soumettre les rationnaires à des privations plutôt que de leur procurer même le neceſſaire en violant la foi publique.

On ſent bien qu'avec de pareilles diſpoſitions on ne fait pas de grands approviſionnemens, je ſais même que ma conduite à cet egard trouvera pour cenſeurs ceux qui diſent que tout intêret toute proprieté particuliere doit ceder devant la proprieté publique; quelque ſoit l'opinion de la majorité ſur ce point j'ai preferé la ſatisfaction de penſer que je n'ai ruinè ni trompé perſonne, à la gloire de dire que mon adminiſtration au Cap à eté marquée par l'abondance, ſur tout quand cette abondance devoit ſervir à alimenter des hommes prêts à tourner leurs armes contre nous.

Maintenant pour juger avec quelle Economie j'ai diſpoſé des fonds mis à ma diſpoſition, il me ſuffira de dire que quand j'ai pris le ſervice, j'ai trouvé dans la caiſſe de la marine et dans celle de l'extraordinaire un peu plus de deux mille Portugaiſes et qu'au moment de mon départ il en reſtoit plus de mille; ce modique emploi d'eſpeces ne m'a point empêché de faire d'aſſés grandes opérations mais je les ai conſommé par la voie des échanges en denrées coloniales et en objets provenant des fouilles. Je ne dirai rien de l'emploi des ſubſiſtances ce ſeroit répeter ce que contiennent les lettres qui ſervent de piéces juſtificatives; je n'eſtime pas d'après les conſommations qui me ſont connues que celles qui reſtoient ayent pu conduire au de la du 15. 8bre.

Tel eſt le compte que jai promis au public, et de ma conduite privée et de mon adminiſtration, s'il ne reformoit pas d'une maniere complette l'opinion de quelques individus, j'en appellerois aux temoignages de tous ceux qui m'ont vû agir au Cap, au temoignage de 1200 perſonnes parties, comme moi ſous le convoi de la fine au temoignage de tous ceux dont j'avois preparé la retraite au temoignage de tous les americains avec lesquels j'ai eu occaſion de traiter des affaires, et enfin au temoignage de ma conſcience qui me dit chaque jour que j'ai fait tout le bien que j'ai pu, que je n'ai fait de mal à perſonne, et avec un pareil temoin je ſaurai vivre heureux dans la mediocrité, loin du tumulte des affaires publiques, en bravant l'opinion de quelques particuliers qui n'eſtiment qu'eux ou qui n'eſtiment perſonne.

BALTIMORE *le 18, Decembre,* 1793.

PIECES
JUSTIFICATIVES,
AU
MEMOIRE,
Relatif
A L'ADMINISTRATION
De la Partie française de ST. DOMINGUE.

No. 1. *Port-au-Prince, le 16, Avril 1793. L'an 2eme. de la Republique.*

SONTHONAX & POLVEREL Commiſſaires Civils de la République

A

WANTÉ Employé dans l'adminiſtration de St. Domingue.

POUJET eſt mort hier à quatre heures du matin après douze jours de maladie: cet evenement cauſe un grand vuide dans l'adminiſtration et une perte très difficile à réparer.

En attendant que nous puiſſions le remplacer, nous avons un beſoin eſſentiel de vos lumiéres ſur l'etat actuel et ſur les reſſources de l'adminiſtration. Nous vous invitons en conſéquence et de la maniere la plus preſſante à partir du cap pour venir nous joindre au Port-au-Prince où la gravité des circonſtances et la néceſſité de pacifier entiérement l'Oueſt, nous retiendra peut être encore quelque tems, vous voudrez bien faire toute diligence.

Signé, POLVEREL, SONTHONAX.

D

RPJCB

No. 2. COPIE de la lettre ecrite par WANTE,

Aux Citoyens Commiſſaires Nationaux-Civils de la Republique

Au Port-au-Prince, le 27 Avril 1793. L'an deuxieme de la Republique Française.

CITOYENS,

C'EST trois jours après avoir adreſſé au repréſentant de l'ordonnateur au Cap, la démiſſion de mon emploi, que j'ai appris la perte que l'adminiſtration venoit de faire par la mort du Citoyen Poujet, ordonnateur et directeur general de la Colonie ; c'eſt au moment où toutes mes meſures étoient priſes pour aller rejoindre ma famille à la Nouvelle-Angleterre, que j'ai reçu la lettre que vous m'avez adreſſée le 16 de ce mois' par laquelle vous m'invitez à faire toute diligence pour venir vous joindre en cette ville. A mon arrivée ici, vous m'avez fait connoître l'intention où vous étiez de me charger, d'après la retraite du Citoyen Proiſy des fonctions d'ordonnateur et directeur général : je ne vous dirai point, Citoyens, combien je ſuis ſenſible aux expreſſions obligeantes qui ont accompagné votre offre, mais vous ne pouvez pas vous attendre à des remercimens pour un choix qui m'honore, parce que ni la vanité, ni l'ambition ne me feront jamais perdre de vue la diſproportion effrayante de mes forces et de mes moyens, avec l'étendue immenſe des obligations qu'une acceptation indirecte ou légére m'impoſeroit. Je ne cherche point ſous les déhors d'une fauſſe modeſtie, à faire reſſortir l'eſpéce de mérite que l'expérience de l'adminiſtration et l'habitude des affaires publiques peuvent me donner ; je ne cherche point à exagérer les difficultés des circonſtanees, je les meſure de l'œil, mais ſans effroi, auſſi long-temsqu'il ne faudra pour les vaincre que probité, courage, zèle, exactitude et le travail le plus opiniâtre. Vous connoiſſez, et toute la Colonie peut juger la déſorganiſation que les malheurs de la guerre intérieure et extérieure, ont introduit dans preſque toutes les parties du ſervice ; l'épuiſement abſolu des reſſources et des moyens d'adminiſtration vous eſt également connu ; c'eſt cependant au milieu de ces embarras que vous m'appelez à la tête des finances de la Colonie. Sans doute, Citoyens, vous m'y jugez propre, et votre opinion ſur ce point fixe la mienne ; d'ailleurs, vous donnez trop de preuves d'énergie et de dévouement aux intérêts de la Nation, pour ne pas impoſer le même devoir à tout Français véritablement ami de ſon pays.

Mais, Citoyens, et vous le ſavez mieux que moi, point d'adminiſtration ſans confiance, point de confiance ſans autorité, point d'autorité ſans appui. J'aurai à vous dénoncer une foule d'abus deſtructeurs, je vous en propoſerai les réformes ſans égard pour la qualité et le nombre de ceux qui en profitent ; j'exécuterai ponctuellement les engagemens qui ont été pris ou que je prendrai ; mais je ferai pourſuivre ſans ménagement ceux qui inſultent aux malheurs publics, en conſervant les fonds qui leurs ont été avancés ſans faire les fournitures dont les magaſins ont des beſoins ſi preſſants ; je ferai pourſuivre d'anciens comptables et des débiteurs aux caiſſes publiques, qui ont paru d'autant plus ſe plaire dans l'anarchie qu'elle tournoit à leur profit, en faiſant perdre de vue leurs obligations ; je n'apporterai dans ces pourſuites ni complaiſance, ni aigreur ; l'expérience m'a appris que la rigueur étoit ſalutaire : les deniers publics ſeront ménagés et adminiſtrés avec ſoin ; je trouverai de dignes coopérateurs dans l'adminiſtration ; mais pour faire toutes ces choſes, il faut que l'adminiſtrateur

teur soit libre dans ses opérations, protégé dans ses réformes, respecté dans ses fonctions ; il faut surtout qu'il soit investi de la confiance des délégués de la Nation, et que les témoignages qu'il en recevra commandent celle des Citoyens.

J'ai pour le caractere auguste dont vous êtes revêtus une vénération trop parfaite, et je m'estime trop moi-même pour craindre que vous vouliez faire du directeur des finances de la Colonie un agent passif ; je suis trop ami de l'ordre et de la publicité en affaires d'administration, pour ne pas sentir ce que je me dois. Je prends donc l'obligation de publier tous les trois mois des résultats sommaires des recettes et des depenses des caisses soumises à ma gestion, et tous les ans le compte général de toutes les parties des finances de la Colonie ; je consacrerai tout mon temps au service, et pour ôter jusqu'au soupçon d'avoir eté déterminé par des vues d'intérêt à accepter une place qui se trouve au-dessus de mes forces, je prends encore l'obligation de laisser, tant pour le soulagement du trésor public que pour la sureté de ma gestion, la moitié du traitement attribué aux fonctions dont je serai chargé. Si ma profession de foi, Citoyens, vous confirme dans l'intention que vous m'avez manifestée ; si je puis compter sur l'appui que les délégués de la republique doivent à celui qu'ils appellent à des fonctions delicates et difficiles, je prendrai le service au premier du mois prochain, j'y porterai un désir invariable de faire le bien, mais je le quitterai au moment où la tâche deviendra impossible à remplir.

Signé, WANTE.

REPONSE.

Les Commissaires Civils de la Republique,
Au Directeur & Ordonnateur general de la Colonie.

Port au Prince, le 28 Avril 1793. l'an deuxieme de la République.

VOTRE mérite reconnu, vos anciens services, et peut-être la persécution que vous ont fait éprouver les ennemis de la revolution françoise, nous ont déterminés à jetter les yeux sur vous pour l'administration générale de la Colonie. Nous ne doutons pas de votre dévouement et sur-tout de votre fidélité à exécuter les promesses que vous avez consignées dans votre lettre d'hier ; pour répondre au désintéressement que vous témoignez, et vu l'extrême pénurie du trésor public, nous réduirons vos appointemens à cinquant mille livres tournois. Ils seront sans doute plus que suffisans pour couvrir vos dépenses, dans un temps où les hommes publics doivent renoncer au faste de l'ancien régime, et mettre toute leur gloire à servir la patrie avec distinction et sans réserve.

Ci-joint votre commission provisoire de directeur et ordonnateur général de la colonie de Saint-Domingue.

Signé POLVEREL, SONTHONAX.

No. 3.

WANTE

AU

MINISTRE du département de la Marine.

Port-au-Prince le 16 ~~Avril~~ mai 1793, l'an 2eme. de la Republique

CITOYEN MINISTRE.

LA mort de Poujet et la retraire de Proisy ont laissé vacante la place d'ordonnateur et directeur-général, j'ai été appellé par les commissaires civils à en remplir les fonctions délicates et plus que difficiles, ils ont pensé que la connoissance et l'habitude que j'avais des affaires de l'administration pouvoient être utiles à la chose publique, et j'ai obéi plutôt que je n'ai accepté l'ordre qu'ils m'ont donné à cet egard, je vous en adresse copie.

J'ai cru devoir faire connoître aux délégués de la république les intentions et les dispositions avec lesquelles je remplirois l'emploi dangereux qu'ils me confioient, j'ai rendu ma lettre publique, ainsi que leur reponse, je vous en adresse ci-joint quelques exemplaires.

Aujourd'hui, citoyen, je ne viens pas vous prier de confirmer un choix qui m'honore mais je viens vous conjurer d'envoyer le plutôt possible un successeur à Poujet et un administrateur qui fasse cesser mes fonctions elles sont au dessus de mes forces, et l'administration des biens des emigrés, ou des non residens, que l'on joint à celle déja attribuée aux fonctions D'ordonnateur et de directeur général étend le service de maniere à le mettre au dessus des moyens de tout homme d'un mérite ordinaire ; je vous prie donc, Citoyen Ministre, de vouloir bien faire passer ici le plus promptement possible un administrateur plus capable que moi de remplir les vues des commissaires civils et les vôtres, et je regarderai comme une faveur l'arrivée prochaine de mon successeur.

l'Ordonnateur & Directeur Général.

Signé WANTE.

No. 4.

WANTE

AUX

COMMISSAIRES CIVILS de la Republique.

Port-au-Prince le 12 Mai. 1793. l'an 2d. de la Republique.

CITOYENS,

J'APPRENDS avec un plaisir bien vrai et bien senti que le conseil exécutif de la République a nommé à la place d'ordonnateur civil pour St. Domingue le citoyen Masse dont on m'annonce en même tems l'arrivée au Cap le 7 de cemois, je suis de plus informé qu'il doit prendre le service immédiatement ; l'arrivée de

de cet Ordonnateur me laiſſant ſans titre doit faire ceſſer mes fonctions, je me félicite de cet evenement ſous une infinité de rapports et je me borne en conſéquence à vous prier de pourvoir au ſervice de ce département de la maniere que vous jugerés la plus utile et la plus ſure. Je m'eſtime heureux, citoyens, d'avoir pû vous donner des preuves de mon dévouement à la choſe publique, et plus heureux encore de ce que les circonſtances faſſent ceſſer des fonctions que j'ai toujours conſiderées au deſſus de mes forces.

Si vous croyés que je puiſſe utilement ſervir la république et la colonie en m'envoyant auprès du citoyen Genet, je ſuivrai avec d'autant plus de plaiſir cette nouvelle carriere que des intérêts de fortune et de famille me rappellent aux etats unis.

Signé, WANTE.

No. 5.

Port-au-Prince le 12. *Mai* 1793, *l'an 2 d. de la République.*

POLVEREL et SONTHONAX Commiſſaires Civils de la Republique.

A

WANTE Ordonnateur et Directeur Général des Iles ſous le vent.

EN attendant, citoyen, la notification officielle des intentions du conſeil exécutif ſur l'adminiſtration de St. Domingue, nous vous ordonnons de continuer dans l'oueſt les fonctions d'ordonnateur, nous reconnoîtrons vôtre dévouement à la république par le zèle que vous continuerés de mettre à la ſervir dans la carriere que vous parcourez depuis longtems avec diſtinction.

Signé, POLVEREL, SONTHONAX.

No. 6.

Port-au-Prince, le 10, Aout 1793. L'an 2eme. de la Republique.

LA MUNICIPALITÉ du Port-au-Prince

A

L' ORDONNATEUR CIVIL.

CITOYEN,

NOUS avons reçu avec Reconnoiſſance les huit exemplaires que vous nous avez fait remettre de votre compte, nous ſommes perſuadés comme vous, que vous ne trouverez pas de contradicteurs ; nous penſons de plus que la ſuperiorité de vos connoiſſances en cette partie rendroient même inutiles toutes obſervations à cet egard, nous nous felicitons également, citoyen, du choix que les commiſſaires ont fait de vous pour remplir une place que vous merités ſous tous les rapports ; mais nous nous affligeons avec toute la Province de l'oueſt, en vous voyant éloigner d'un département qui vous a des obligations particulieres et qui vous doit en grande partie l'abondance et la tranquilité où elle s'eſt Conſervée au milieu des calamités qui ont affligées les deux autres provinces.

Salut, Signé, BORGELLAS maire.

Au Cap le 16 Juin, 1793. L'an 2d. de la Republique.

No. 7

POLVEREL & SONTHONAX Commiſſaires Civils de la République

A

WANTE Ordonnateur de l'Oueſt.

A NOTRE arrivée dans le nord, nous avons trouvé les affaires dans un tel déſaroi qu'il nous ferait impoſſible de les rappeller à un meilleur état ſans le ſecours d'un adminiſtrateur parfaitement au fait des localités.

Nous avons fait l'épreuve de vos talents dans l'oueſt; nous en avons beſoin au Cap et nous eſpérons que votre dévouement à la Republique ne vous permettra pas d'héſiter à ſuivre nos vues.

Nous vous offrons l'adjonction en chef à l'ordonnateur de la colonie, nous vous attendons et nous enverrons à votre place le citoyen Bourdon.

Arrivés promptement, le commerce du Cap vous déſire avec ardeur.

Signé, POLVEREL, SONTHONAX.

No. 8.

Cap le 13 *Juillet* 1793. *L'an 2d. de la Republiqe.*

LES COMMISSAIRES CIVILS de la Republique

A

L'ORDONNATEUR de l'oueſt.

VOUS avez du recevoir notre lettre du 16 Juin; elle contenoit nos inſtructions pous les diſpoſitions du moment. Vous ne devez pas douter que le nord n'ait de grands beſoins, ils ſont immenſes; mais au total la colonie a des reſſources infiniment ſuperieures à ſes beſoins, il ne manque qu'une bonne manipulation.

Laiſſés au Port au Prince un homme qui puiſſe bien vous repréſenter, ou du moins qui exécute exactement vos ordres. Faites vos diſpoſitions pour que le thélemaque puiſſe être chargé tant en ſubſiſtances qu'en denrées coloniales, et qu'au retour de l'inconſtante après l'expedition de Jérémie, il ſoit eſcorté par elle au Cap. Mais en attendant ne perdez pas une minute pour venir nous joindre. C'eſt vous qui déſormais allez adminiſtrer en chef *et nous aider à ſauver et a regenerer Saint Domingue.* ++

Sign , POLVEREL, SONTHONAX.

++ et il a fui!

No. 9

Port-au-Prince le 20 *Juillet* 1793. *L'an 2d. de la Republique.*

EXTRAIT de la lettre de l'ordonnateur de l'oueſt

AUX

COMMISSAIRES CIVILS de la République.

J'AI reçu hier votre lettre du 13, à l'inſtant le citoyen Montbrun m'informe qu'il va dans une heure vous expédier un courier, j'en profite pour vous dire deux mots.

Vous m'appellés auprès de vous pour vous *aider a ſauver et a regener St. Domingue*, la tâche eſt immenſe, elle eſt digne de mon ambition ſous des rapports d'utilité publique, mais elle creuſe mon tombeau, neanmoins je ne balancerai pas à obéir quelque ſort qui m'attende et que je prévois.

Je pouvais ſervir utilement ici, et plus utilement qu'au Cap; je dirai ſans fatuité que mon départ fera un

vuide

vuide dans l'oueſt, où l'adminiſtration avoit repris un peu d'aplomb. Mais ce ſeroit tout compromettre que de quitter ce département ſans, &c.

Ne vous exagerés ni mes moyens, ni ma capacité, peſez les circonſtances, n'attendés pas de moi des miracles, les malheurs ſont grands, les reſſources vous paroiſſent infinies, je le ſais, mais elles diminuent chaque jour, les contributions des paroiſſes ne ſe payent pas, ou ſe payent mal, les habitations ſéqueſtrées ſont peu de revenu, le font lentement et de qualité médiocre, les corvées publiques employent, ruinent et écraſent tous les animaux et les moyens de charoi : partout les beſoins s'accroiſſent et la ſource du revenu public s'épuiſe. Que peut un individu presqu'iſolé au milieu de tant d'embarras ? j'aurai le Courage de me ſacrifier pour faire le bien, mais ſi je ne réuſſis pas, je perdrai à la fois mon exiſtence, mon etat et l'eſpece de reputation que je dois à un concours de circonſtances inouies. je donnerai l'exemple d'une fermeté inébranlable, d'un dévouement ſans reſerve, puiſſent enfin nos efforts arrêter le deluge de maux prêts à fondre ſur cet infortuné pays.

Avez vous des nouvelles du citoyen Genet, donne t-il des eſperances de ſecours ?

Signé WANTE.

No. 10.

Au Cap le 28 Juillet, 1793 l'an 2eme. de la Republique.

SONTHONAX

A

WANTE.

VOUS voila pour la ſeconde fois directeur des Finances de la colonie, votre reſidence vous appelle dans le Nord. je vous engage en mon particulier à vous y rendre de ſuite, j'aurai une ſatisfaction bien vive à vous voir rapproché de moi dans un tems où la difficulté des Operations rend les lumieres d'un honnête homme plus neceſſaires à celui qui gouverne,

Salut en la patrie

Signé, SONTHONAX.

No. 11.

Cap le 8 *Aout* 1793, *l'an 2d. de la Republique.*

LE COMMISSAIRE CIVIL de la Republique.

A

WANTE Ordonnateur de l'oueſt.

IL eſt vraiment étonnant que vous ne ſoyez pas encore arrivé au Cap, vous avez au Port au Prince ſix Batiments de l'Etat à votre diſpoſition ; je ne puis donc concevoir ce qui retarde votre embarquement.

Vous ne pouvés ignorer que l'américa eſt en croiſiére que la fine eſt hors d'état de tenir la mer et que je ſuis ici ſans un ſeul batiment de la République ainſi outre le beſoin que j'ai de vous ici, votre arrivée me donne un batiment devenu très néceſſaire : tout me décide donc à vous dire de partir ſans le moindre délai et je vous y engage fortement.

Signé SONTHONAX.

No. 12.

Au Cap le 11 *Septembre* 1793, *l'an 2d de la Republique.*

L'ORDONNATEUR Civil de Saint Domingue.

Au Citoyen SONTHONAX Commiſſaire civil de la République.

EN m'appellant aux fonctions d'ordonnateur civil, vous m'avez en quelque ſorte aſſocié au Gouvernement de cette malheureuſe colonie, je n'ai pas balancé à prendre le ſervice au milieu d'un déſaroi qui laiſſait encore quelqu'eſpoir ; mais je me ſuis réſervé de vous parler avec franchiſe ſurtout ce qui intéreſſe le bonheur la tranquillité, ou le ſort de tous. Je vous dois citoyen, la vérité et je vais vous l'a dire avec l'expreſſion de l'impartialité que vous devez me connoître : ma religion, mes principes, ma conduite, rien ne peut me rendre ſuſpect, auſſi-aimai-je à me perſuader que vous donnerez quelqu'attention aux détails dans lesquels je vais entrer.

F Je

voy la religion et les principes de Wante devant les comm[issaires] civils : voyés page 9 ce qu'il dit de sa religion et de ses principes =

Je vais parcourir fucceffivement toutes les parties du fervice, vous préfenter les befoins, les mettre en oppofition avec les moyens adminiftratifs et je vous en laifferai tirer la conféquence.

Je vous adreffe ci-joint, Citoyen, l'etat des confommations en fubfiftance forties du magafin Général de la République pendant le courant du mois d'août; vous en examinerez tous les articles et vous verrez que pour faire face à une dépenfe pareille en octobre il faudroit avoir à fa difpofition un capital d'environ 510, 000 je n'ai point d'argent. en réuniffant tout ce qui exifte de denrées coloniales à la difpofition de l'adminiftration dans les divers embarcadaires de la province du Nord, je ne ferai pas une fomme de 112, 000, les lettres de change font un moyen nul, ou prefque nul avec les américains, ou les Etrangers, tous les renfeignements qui me parviennent des différents quartiers ne peuvent me laiffer un efpoir folide de réalifer des denrées coloniales : ainfi fans efpéces fans moyens d'en faire, fans objets d'echange, prefque fans efperance de voir s'effectuer les promeffes du citoyen, Genet, certain d'allieurs que les Americains fe retireront de St. Domingue dès que la colonie ceffera de leur affurer des profits, je fuis forcé de vous prévenir que je ne repondrai point du fervice au dela du 1er. 8bre.

Il ne faut point avoir de grandes connoiffances en adminiftration pour favoir que je n'ai point d'argent à ma difpofition, ni de moyen d'en faire venir, la caiffe extraordinaire, ou des droits de fubvention ne peut être, comme celle des octrois, d'aucun fecours quand il ne s'exporte point de produits coloniaux neanmoins il en faut, et la feule partie des gages des negres, des appointements des employés de l'adminiftration dans les bureaux, dans les camps, dans les hôpitaux partout abforbe chaque mois une fomme de plus de 40,000. en ce non compris les troupes auxquelles il eft tant dû et qu'il eft fi jufte de payer, les officiers de l'etat major, d'adminiftration qui plus ou moins abforbent encore chaque mois une fomme affez confidérable, or après l'epuifement de la très mince fomme que j'ai encore et que je déffends de mon mieux, je ne puis efperer de payer les gages des négres, les falaire des ouvriers, il doit en refulter néceffairement un encombrement dans toutes les parties du fervices les plus effentielles. Point d'ouvriers à la boulangerie, fans argent, point de fervice au port, à bord des batimens de la République fans efpéces : enfin partout et très prochainement embarras infurmontable.

Il eft inutile de fe faire d'illufion, la province de l'oueft fera peu en état de nous fecourir, j'en connois les moyens et les charges, et fans calculer les effets prefumables du nouvel etat de chofes introduit par la proclamation du commiffaire Polverel, je dis qu'il eft inutile d'en attendre des fecours affez puiffants pour avec près de dix mille Rationaires à nourrir dans cette dependance, éloigner même de quinze jours l'epoque d'un dénuement abfolu.

Il refteroit partout ailleurs qu'à St. Domingue un moyen qui pourroit réuffir, c'eft la création d'un papier, monnoye affecté fur les biens des émigrés, mais, citoyen, vous connoiffez fans doute affez le peuple de St. Domingue pour favoir qu'il eft impoffible de l'affujetir, ou de le frapper par des fignes autres que la monnoye qu'il connoit et que tout papier répréfentatif d'argent emporte une idée politique qui ne peut fe claffer encore dans fa tête ; d'ailleurs la facilité de le tromper fur les valeurs empêchera toujours l'adoption d'une méfure de ce genre auffi longtems que la civilifation et l'inftruction n'auront pas fait plus de progrès chez le peuple de cette contrée.

Je n'ofe entamer cet article et je vous crois l'ame affez fenfible pour être certain que je vous arracherois des larmes

larmes si je vous peignois, comme je l'ai senti l'impression qu'a produit sur moi la vue de 1500 malades répartis dans divers hôpitaux, presque tous mal nourris, mal traités, mal vétus, mal soignés expirant de misere il faut que la detresse soit bien grande pour que je ne puisse pas remedier aux abus de ce service et il faut que l'administration soit bien epuisée pour que je sois réduit à vous transmettre des plaintes de ce genre, mais il faut vous dire la verité je suis sans moyens pour acheter les objets les plus nécessaires, je ne soutiens la fourniture des viandes de Boucherie que par des revirements de parties ruineux, je laisse manquer d'une infinité d'objets indispensables que je ne puis avoir même avec de l'argent faute de pouvoir payer les officiers de santé, les infirmiers, je n'ai pas même, le droit de renvoyer ceux qui font mal leur devoir, on ne peut pour les soins des malades exiger de service, pour la propreté des salles, on ne peut dis-je, obtenir de travail des négres et negresses qu'en les payant et je n'en ai pas le moyen.

Les Hopitaux du fort Dauphin et du Port de paix sont dans un etat de detresse peut être impossible à bien peindre et j'ai la douleur de ne pouvoir y envoyer des secours qu'aux depens de ceux que je dois donner aux hôpitaux sous mes yeux.

Je n'examinerai pas en ce moment si les negres se rendront dignes du bienfait que vous leur avez accordé au nom de la République, vous n'êtes pas le premier bienfaiteur payé d'ingratitude, je n'examinerai pas si le peuple de cette colonie etoit mur pour la liberté je veux bien croire et pour mieux dire, je desire qu'au milieu d'une horde insubordonnée et indissiplinable il y ait sureté pour vous, si elle existe, elle existe pour vous seul, mais entourré de brigands qui incendient la plaine, qui ravagent les mornes qui épuisent les moyens d'administration sur les quels je fondais des espérances, je dois vous dire avec franchise et sans déguisement, mais avec une amertume profonde qu'au dela du 1er 8bre je ne puis répondre, du service et que rien ne pourroit me determiner à en rester chargé au dela de cette epoque.

Vous savez, Citoyen, que je ne suis pas intimidé, que les mauvais succès ne m'effrayent pas j'ai la tête froide et je vous ecris dans un instant de calme absolu, mais je serais coupable à vos yeux, aux miens, à ceux de la colonie entiere si j'entretenais ou si je ne faisais cesser une illusion qui peut nous perdre tous ; c'est à vous à tirer les consequences des faits que je vous présente accompagnés de preuves c'est à vous à aviser aux moyens de sauver ou de préparer une retraite à ce qui reste en cette ville de la race blanche, c'est à vous à ne pas balancer sur le parti quil y a à prendre à cet égard ; je pourrais bien vous présenter sur ce point un plan d'operation propre à Concilier la sureté de tous mais avant que de le faire, j'attendrai que vous m'ayez fait connoître votre opinion sur l'objet de cette lettre.

Signé Wante

No. 12.

Cap le 11 7bre 1793, l'an 2d de la Republique.

LE COMMISSAIRE CIVIL de la Republique,

A

W A N T E Ordonnateur Civil de St. Domingue.

JAI reçu, Citoyen, votre lettre de ce jour elle me peint l'etat affigeant de nos moyens et de nos ressources; cependant la détresse où nous sommes ne nous dispense pas de faire notre devoir, nous nous en acquitterons, j'espere, jusqu'au dernièr instant.

Je vous invite à faire charger á bord d'un batiment la quantité de barrils de farine qui peut être nécessaire pour l'éxpedition du môle pour le port de paix, le port Margot &c.

Signé SONTHONAX.

No. 13.

Au Cap le 13 7bre 1793, l'an 2d de la Republique.

L'ORDONNATEUR Civil de St. Domingue.

A U

Citoyen SONTHONAX Commissaire civil de la République.

JE reçois à l'instant, Citoyen, la lettre que vous m'avez écrite le 11, de ce mois il n'est que trop, vrai que le service de l'administration éprouve par tout des embarras tels, qu'ils est impossible de ne pas regarder comme très prochaine la désorganisation la plus complette et la plus absolue, il est impossible

possible de ne pas regarder comme très prochaine la desorganisation la plus complette et la plus absolue, il est impossible de n'être point effrayé de la profondeur de l'abîme qui se creuse devant nous et du denuement dans lequel nous allons nous trouver.

Vous voulez des Renseignemens sur notre position, sur nos ressources, sur nos esperances, je vais vous les peindre en deux mots ; notre position est effrayante sous tous les rapports, nos moyens sont nuls dans toutes les parties, nos esperances ne portent sur rien.

Je vais entrer à cet egard dans des details qui ne peuvent vous être nouveaux puisque j'ai eu plus d'une fois l'occasion de vous en parler, mais je vais leur donner un developement qui me mettra à l'abri de reproches parceque je ne vous aurai pas caché la verité et quelle vous mettra à même de prendre des mesures pour le salut de tous.

Aussi longtems que l'administration a eue quelques moyens et qu'ils ont eté dans mes mains, j'ai toûjours eté assés heureux pour en tirer parti, j'en donnerai pour preuve et avec orgûeil, les eloges donnés à mon administration dans l'ouest, je dirai même, temoin ceque j'ai fait ici depuis près d'un mois que j'ai pris le service dans un délabrement que vous connoissez comme moi.

Aujourd'hui avec le defaut de moyens administratifs cesse la responsabilité de l'administrateur mais ce qui ne peut cesser c'est mon amour, pour le bien mon desir ardent de rendre la detresse moins sensible, c'est un travail et une etude continuelle pour tirer grand parti de très foibles ressources.

La caisse publique reste aujourd'hui avec moins de 66,000 en especes, c'est à dire, beaucoup moins qu'il en faut pour 15 jours de service en payant au comptant comme on le fait depuis les malheureux evenements du mois de juin, tous les négres ouvriers attachés au magasin Général, à la boulangerie, à l'arsenal au Port aux hôpitaux et dans tous les attelliers et chantiers qui exigent la main d'oeuvre.

Je ne vois absolument aucun moyen de faire de l'argent, la perception des droits d'exportation est d'une nullité absolue, par cequ'il n'y à pas de denrées coloniales, la vente des objets retirés des fouilles de la ville est fort eloignée de remplir votre attente et les esperances que m'avoit donné votre collegue lorsque j'etois au Port-au-Prince, a peine puis-je y trouver des moyens d'échange. Le produit des habitations, sequestrées est nul, vous en connoissez comme moi la cause et les effets. Il n'existe plus de commerce au Cap, parconsequent rien à attendre de la confiance publique et point de secours à esperer d'aucun coté.

Je vous adresse l'Etat de nos approvisionnements existants, excepté de la farine, nous manquons de tout ; point de salaisons, elles sont cheres et rares, même au continent. Je n'ai soutenu la fourniture de la viande de boucheries en faveur des hôpitaux, que par des revirements de partie très ruineux : point de tafia, les sirops se consomment sur les habitations par les négres d'abord et par les propriétaires qui preferent le donner à titre de douceurs à leurs atteliers et en nourriture à leurs animaux, plutôt que de le livrer à l'administration qui prend toujours sans payer, ou qui paye avec un papier en discredit.

Le magaſin général ſera neceſſairement dans le denuement le plus entier parceque j'ai epuiſé et donné en payement le peu de denrées coloniales qui ont eté miſes à ma diſpoſition, celles qui le ſont au Port de paix, au Fort Dauphin s'y conſomment et ſont fort eloignées de ſuffir aux beſoins de ces departements, celles que pourroient produire les quartiers voiſins de la ville, ſont conſommées par les flammes avant leur ſabrication. En un mot il ne me reſte donc de mode de payement que des lettres de change ſur la treſorerie nationale ; les americains n'en prendront pas a quelque condition que ce ſoit, les neutres qui arrivent ici accidentellement s'autoriſent de cequ'ils ſont etrangers pour n'en vouloir point prendre et d'ailleurs que faire d'un papier notoirement tombé dans un aviliſſement tel, que ceux qui ſont forcés de le négotier, n'en obtiennent pas 20 pour cent de la valeur.

Ainſi donc, citoyen, je vous confeſſe très cathegoriquement qu'il m'eſt impoſſible de ſoutenir le ſervice.

Vous recevez des plaintes de toutes parts ſur la mauvaiſe tenue des hôpitaux, perſonne n'en gemis plus que moi, mais quant aux difficultés déja bien connues depuis longtems d'operer leur approviſonnement, ſe joint la difficulté plus grande de trouver des bras pour en faire le ſervice ; que doit-il reſulter, helas ! la perte preſqu'entiere de nos troupes et j'eprouve un ſentiment bien douloureux en vous diſant que par le relevé que j'ai fait faire, il appert que dans le courant de juillet et d'août, les trois hôpitaux de cette malheureuſe ville ont vu mourrir 377 Citoyens, jugez qu'elle epouvantable dépopulation, jugez s'il n'eſt pas tems de conſerver à la France, le peu de ſoldats qui lui reſte dans cette contrée infortunée, jugez, dis-je, ſi avec la certitude de la miſere la plus profonde et d'une famine peut-être prochaine, il n'eſt pas tems de penſer à renvoyer, ſoit en France, ſoit à la nouvelle anglèterre ceux qu'on peut encore eſperer de conſerver en les changeant de climat. Je me crois diſpenſé de rien ajouter au tableau que je vous ai déja fait de cette partie du ſervice ; pour vous en faire une juſte idée il faudroit que je puſſe vous communiquer, et que vous euſſiez le tems de lire les mémoires que je reçois de toutes parts.

Je me réſume donc et je dis les hôpitaux ſont dans un déſaroi effrayant et affligeant pour l'humanité, je n'ai aucun moyen d'y pourvoir, je viens (et c'eſt un grand effort) d'envoyer quinze portugaiſes en eſpéces au Fort Dauphin.

Les troupes ſont mal nourries, mal vêtues, mal couchées, marchant pieds nuds plus mal payées encore, je ne puis leur offrir que 500 paires de ſouliers, 300 chapeaux que j'ai acheté depuis peu de jours et environ 300 pantalons que j'ai apporté du Port au Prince, je n'ai aucun eſpoir de faire mieux.

Il eſt dû des ſommes conſiderables aux geoliers des diverſes geoles de cette dépendance, ce ſervice eſt, comme preſque tous les autres, en ſouffrance, et je ne puis le ſoutenir qu'en donnant des eſperances d'un avenir meilleur, je ſuis aſſés franc pour vous dire que je ne les partage pas.

Bref il eſt dû aux troupes par apperçû 5 à	600,000.
A tous les officiers et employés de l'adminiſtration près de 6 mois d'appointements.	200,000.
Aux entrepreneurs des hôpitaux, des Boulangeries	300,000.
A une infinité d'entrepreneurs de tous les genres des ſommes conſiderables et plus de	1,500,000.
Au commerce Français et Americain pour fourniture de toutes eſpéces dans les magaſins.	1,500,000.
	4,100,000.

Cet

Cet apperçû eſt au deſſous de la realité ſi vous y ajoutez la dépenſe en numéraire indiſpenſable et néceſſaire pour ſolder les atréliers en tout genre, et ſans leſquels l'adminiſtration ne peut marcher, vous vous convaincrez aiſement que je ſerai avant 15, jours, dans une impuiſſance abſolue de ſoutenir le ſervice, vous en jugerez par les extraits des lettres reçues ce jour, du Fort Dauphin et du Port de Paix, je vous épargne celles des petits quartiers, et je vous réitere en conſéquence, Citoyen, avec le ſentiment de la douleur la plus vraye, mais auſſi avec la réſolution la plus ferme, qu'au déla du premier octobre je renoncerai à mes fonctions et ſi je croyois même qu'il fut décent de vous propoſer ma démiſſion, je regarderois comme un bienſait dont je ſerois reconnoiſſant toute la vie, l'acceptation que vous en feriez.

D'après des états que j'ai ſous les yeux, j'eſtime que dans les huit premiers mois de cette année, la Colonie aura depenſé, 30, à 36 millions, les tirages ſur la tréſorerie nationale jus'qu'á ce jour s'élevant à près de 20, millions ; tirez les conſéquences de ce réſultat?

Je vous prie, Citoyen, pour ma propre ſatisfaction de m'accuser réception de cette lettre et des piéces jointes.

Signé WANTE.

Cap le 14 7bre 1793.

J'ai reçu, Citoyen, votre dépêche d'hier avec les piéces qui y etoient jointes.

J'eſpere que vous ne négligerez rien de ce qui pourra contribuer à faire ceſſer l'horrible poſition où ſe trouve l'adminiſtration de la province du Nord,

Signé SONTHONAX.

No. 14.

Au Cap le 20 7bre 1793, l'an 2d de la Republique. françaiſe,

L'ORDONNATEUR Civil de Saint Domingue.

Au Citoyen SONTHONAX Commiſſaire civil de la République.

CHAQUE jour, citoyen, des ſéxagenaires, des infirmes, des femmes, des enfants de toutes les couleurs ſe préſentent chez moi, après avoir eté chez vous, pour y réclamer une ration que leur état de miſere leur rend de la plus grande néceſſité.

Je

Je ne suis point assez accoûtumé à voir de sang froid un malheureux que les évenements ont plongé dans la détresse la plus affreuse, venir demander le morceau de pain qui doit prolonger son éxistance, pour pouvoir me refuser à le lui donner, et je vous avoue, que j'oublie en ce moment, et la pénurie des magasins et ma responsabilité pour me rappeller seulement que je suis homme, mais lorsque rentré dans mon Cabinet, je m'appesentis sur les obligations immenses que j'ai contracté en cedant à vos desirs, lorsque je compare les dépenses énormes à la foiblesse des recettes, depenses qui tous les jours prennent un accroissement considérable je ne puis que concevoir des inquiétudes allarmantes sur l'avenir et sur les moyens de faire face au service journalier de mon administration, à qui puis je mieux m'adresser pour les calmer qu'à vous? et vous êtes le seul qui puissiez m'indiquer le remede à appliquer au mal.

Je vous prie donc, Citoyen Commissaire, de vouloir bien méditer l'objet de cette lettre et m'instruire du parti que dans votre sagesse vous jugerez convenable de prendre relativement au surcroit de dépense que necessitent ces nouvelles rations.

Signé WANTE.

No. 15.

Cap le 21 7bre. 1793, l'an 2d. de la Republique.

L'ORDONNATEUR Civil de St. Domingue.

AU

Citoyen SONTHONAX Commissaire Civil de la République.

JE viens de lire, Citoyen, votre proclamation relative au môle; je l'ai méditée, je m'étois plû d'abord à la considerer, comme, le prétexte, ou le moyen propre à executer paisiblement et sans opposition l'embarquement des troupes et leur départ; mais quand je réflechis que la fin de Septembre approche, que vous ne m'avez encore donné aucun ordre officiel, que vous n'avez pris encore aucune mésure pour exécuter les mouvements militaires qui doivent préceder cette opération, je crains que vous ne vous livriez à des espérances que l'avenir ne réalisera pas.

Je me suis fait un devoir de vous dire la vérité sur l'epuisement absolu des moyens administratifs; je dois, encore vous l'à dire sur l'impossibilité d'éxécuter ce que votre proclamation annonce.

Vous

Vous parlez d'un raſſemblement de forces au Port-au-Paix, j'en conclus que vous voudriez y deſcendre avec tous les batiments ſur leſquels vous auriez embarqué les troupes.

Voici les inconvenients que j'y trouve.

1°. Les dangers d'une rade foraine, où les râs de marée ne ſont pas rares. où l'appareillage devient impoſſible, où le mouillage n'eſt par des meilleurs enfin le danger d'être très facilement bloqué par un vaiſſeau et une frégate ennemie qui ſe tiendroient à l'ouvert et à la pointe du canal de la tortue.

2°. L'impoſſibilité de débarquer et loger, 3 ou 400, perſonnes qui néceſſairement deſcendront avec vous au Port-de-Paix.

3°. L'inconvénient fort grave d'arriver dans une ville et un quartier où vous ne pouvez douter que la détreſſe ſoit extrême et les approviſionnements nuls ; l'inconvénient plus grave encore d'enlever d'ici toutes les Subſiſtances.

4°. L'indiſpenſable néceſſité où vous serez de conſommer à bord les vivres qui ne ſont calculés que pour trente jours, et que j'aurai beaucoup de peine à completter par la difficulté de faire fabriquer du biſcuit, et enfin l'impuiſſance où vous ſerez après les avoir conſommé de les remplacer, et d'éxécuter le projet que vous aviez adopté.

Vous n'avez ſurement pas le deſſein, Citoyen, d'aller attaquer le Môle avec ce que vous avez de forces navales à vôtre diſpoſition, le blocus n'en ſeroit pas plus facile, mais enfin je ſuppoſe pour un inſtant, qu'après quinze jours de réſiſtance, le ſuccès couronne vos eſpérances, que ferez vous dans un endroit où les reſſources intérieures ſont nulles et d'une nullité abſolue ? qu'y ferez vous avec 3500 rationnaires à nourrir ? esperez vous que les Américains voudront vous apporter des ſubſiſtances, quand vous n'aurez ni denrées, ni argent pour les payer ? vous ſavez combien à cet égard le Citoyen Genet lui même vous donne peu d'eſperances, pourrez vous éviter que les Anglais informés de votre retraite au Môle, ſans forces maritimes ne viennent vous y bloquer et vous y faire mourir de faim ; il ne leur faudra pour cela qu'un ſeul vaiſſeau de 50 Canons, et d'après les rapports qui vous ont eté faits, vous ne pouvez douter qu'il y en ait un qui croiſe dans ces parages.
Si vous laiſſez paſſer le mois d'octobre c'eſt à dire, ſi le départ pour les Etats unis n'eſt effectué dans les prémiers jours eſperez vous qu'en novembre et décembre, votre convoi puiſſe aborder les Côtes D'amerique ſans dangers, je dis, ſans perte, ou echouement, la Fine dont vous connoiſſez le mauvais état, ne peut pas ſans des risques très évidents s'expoſer dans de groſſes mers, d'ailleurs les troupes preſque nues peuvent elles aborder les Côtes pendant l'hyver, et avez vous aucun moyen de les habiller.

Si vous perſiſtez à reſter, ſoit au Cap, ſoit au môle, pouvez vous échapper à une famine certaine? j'eſtime qu'en fourniſſant le Fort Dauphin et le Port de Paix, ſeulement en farine pour un mois(je manque de tout le reſte) il en reſtera au magaſin général pour environ ſix ſemaines mais quand la nullité des moyens ſera connue à la nouvelle Angleterre, eſperez vous qu'il viendra beaucoup d'Americains et quand la navigation ſera entiérement interrompue par les glaces qui commencent quelque fois en novembre quels ſeront vos moyens d'exiſtance ? vous n'aurez pas même la reſſource des Bananes et des patates, car le négre imprévoyant n'en plantera pas, l'idée de la liberté chez lui ſe réduit au droit de dormir, manger et danſer.

 Vous

Vous ſavez ce qu'il y a d'eſpéces au tréſor, les premiers jours d'octobre en enléveront une grande partie, pour le payement des journées de négres et de tous nos atteliers, il ſera difficile, pour ne pas dire impoſſible, de differer ce payement ; que vous alliez au Port de Paix, ou au Môle, ſans argent, vous éprouverez des difficultés inſurmontables, d'ailleurs qu'y ferez vous de deux ou trois cent hommes de troupes valétudinaires, eſtropiés, preſque mourants, et que l'eſpoir de quitter ce pays retient encore à la vie.

Voila, citoyen, les dernieres réflexions que je vous preſenterai, elles ſont pures dans leurs vues, elles ont pour objet d'empêcher que vous ne vous livriés à des eſpérances qui vous conduiroient à d'autres malheurs. Quant à moi, le coeur continuellement oppreſſé, l'ame fletrie par le tableau que j'ai ſans ceſſe ſous les yeux, des maux auxquels je ne puis obvier de la miſere affreuſe qui affiége preſque tout ce qui exiſte de la race blanche, réduit à l'impoſſibilité de pourvoir aux approviſonnements de divers quartiers dont la poſition ne peut être conſiderée ſans effroi enfin continuellement obſedé de demandes juſtes et qu'il faut éconduire par l'impoſſibilié d'y faire face, j'éprouve dans mes forces phyſiques et morales un deperiſſement qui me rend preſque nul pour le ſervice. Je vous reitere donc ma priere de pourvoir à mon remplacement à compter du premier Octobre, ſi vous ne le pouvez plutôt, et de conſiderer comme demiſſion de ma place les lettres que je vous ai precedemment ecrites, à cet égard la mort eſt cent ſois preferable à ma ſituation.

Signé WANTE.

OBSERVATIONS.

UN objet dont j'ai oublié d'informer les colons dans ce memoire c'eſt que le Greffe de l'intendance, c'eſt à dire le dépot le plus precieux des titres de propriété et le plus important des actes publics des adminiſtrateurs a heureuſement échappé à l'incendie de la ville du Cap. Les Regiſtres papiers, minutes, procès verbaux d'arpentage, plans &c. ont été recueillis par mes prédeceſſeurs et conduit ſucceſſivement du Greffe aux caſernes et des caſernes à la maiſon que l'adminiſtration occupoit au carénage où je les ai fait moi même encaiſſer et enfutailler avec un ſoin très particulier, le chargement devoit en avoir lieu le lendemain de mon départ à bord de la corvette la Hyena pour être reportés au Port-au-Prince ; ainſi, ſi cette derniere ville ne devient pas le theatre de quelques nouveaux déſaſtres, les colons retrouveront dans ce dépôt precieux les titres de leurs proprietés, je voudrois pouvoir dire la même choſe du Greffe de la ſubdélégation, mais il faut à mon grand regrêt que j'annonce qu'il à été la proie des flammes ; les proprietaires dans la province du nord auront à gémir plus d'une fois ſur la perte de ce dépot.

L'original de ce mémoire à été envoyé au miniſtre Genet le 4 xbre. le 7 il à été livré à l'imprimeur, qui n'ayant aucun compoſiteur Français n'a pû ſatisfaire plutôt à ma juſte impatience d'en hâter la publication.

BALTIMORE le 31 xbre 1793.

E793
W251m
1-SIZE